

## COMPTE RENDU SOMMAIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 02 FÉVRIER 2017

L'An Deux Mille dix-sept, le jeudi deux février à 20<sup>H</sup>30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte LE MEN, Maire.

**Secrétaire de séance** : M. LE DÉVEHAT.

**Présents** : M<sup>me</sup> LE MEN, M. WALGER, M<sup>me</sup> LE GLÉAU, M. CROUZET, M<sup>me</sup> BRIAND, M. VALTON, M<sup>me</sup> BESNARD, M<sup>me</sup> JØRGENSEN, M. LEDOS, M<sup>me</sup> FANTOU, M. QUÉLENNEC, M<sup>me</sup> TAVERNIER, M<sup>me</sup> LOMMERT, M<sup>me</sup> HUGUENIN, M<sup>me</sup> COËTMEUR, M. LE DÉVEHAT, M. MAURUGEON, M. LE SAUCE, M. HAMON, M. JOUAN, M<sup>me</sup> BRETAUD.

**Excusés** : M. PRIZE (pouv. à M<sup>me</sup> LE MEN), M. GALLIER (pouv. à M<sup>me</sup> BRETAUD).

---

### INTERCOMMUNALITÉ

---

#### BVII : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

---

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2015 annuel du Syndicat du Bassin de l'Ille et de l'Illet (BVII).

---

#### MARCHES "EAU EN SAVEURS" - ADHÉSION DE LA COMMUNE A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES

---

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).*

Dans le cadre de sa compétence de production et de distribution de l'eau potable pour le bassin rennais et pour préserver et protéger ses ressources en eau, le Collectivité Eau du Bassin Rennais propose aux communes d'adhérer à un groupement de commandes pour la passation de marchés de préservation des ressources en eau du bassin rennais via l'acquisition de produits agricoles tels que des denrées alimentaires issues des zones de captage et selon un mode de production respectueux de la qualité de l'eau. Le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce groupement de commandes et autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes "Marchés Eau en Saveurs" ainsi que la convention cadre de partenariat devant intervenir et tous les documents s'y rapportant. Deux membres du Conseil Municipal sont désignés pour participer à la commission d'appel d'offre du groupement,

M<sup>me</sup> Brigitte LE MEN, titulaire et M. Jean-Yves QUÉLENNEC, suppléant.

---

#### MISE A DISPOSITION ET TRANSFERT DE BIENS DE LA COMMUNE DE MONTGERMONT A RENNES MÉTROPOLE, A LA COLLECTIVITÉ EAU DU BASSIN RENNAIS ET AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE 35

---

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).*

Dans le cadre des transferts de compétences, il est apparu que certains éléments étaient toujours présents à l'inventaire de la commune de MONTGERMONT alors que celle-ci n'exerce plus les compétences.

Le Conseil Municipal valide la mise à disposition des biens recensés aux collectivités correspondantes et autorise Madame le Maire à signer les procès-verbaux et les conventions de cette mise à disposition ainsi que tous les documents s'affairant s'y afférant ou au transfert à titre gratuit.

---

### FINANCES

---

#### CRÉDITS SCOLAIRES 2017 AUX ÉCOLES PUBLIQUES GÉRARD PHILIPPE

---

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).*

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de participations pour 2017 examinées par la commission Finances réunie le 23 janvier 2017.

Le Conseil Municipal décide d'accorder aux écoles publiques les participations suivantes :

- ▶ 42,90 € par élève montgermontais pour l'acquisition de fournitures scolaires, soit 11 668,80 € ;
- ▶ 13,04 € par élève montgermontais pour l'acquisition de matériel pédagogique collectif d'enseignement, soit 3 546,88 €.

---

### **CRÉDITS SCOLAIRES 2017 A L'ÉCOLE PRIVÉE NOTRE DAME**

---

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).*

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de participations pour 2017 examinées par la commission Finances réunie le 23 janvier 2017.

Le Conseil Municipal décide d'accorder à l'école Notre Dame la participation suivante :

- ▶ 42,90 € par élève montgermontais pour l'acquisition de fournitures scolaires, soit 3 303,30 €.

---

### **CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉCOLE PRIVÉE NOTRE DAME**

---

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).*

Le Conseil Municipal valide la proposition de la commission Finances de conserver le forfait alloué par élève, de classe maternelle ou élémentaire, soit une participation de 1 145,35 € par élève de maternelle et 204,85 € par élève de l'école élémentaire pour un montant total de 46 809,95 €.

---

### **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS**

---

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).*

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de subventions pour 2017 examinées par la Commission Finances le 23 janvier 2017 et faisant suite aux demandes des associations.

Le Conseil Municipal attribue les subventions aux associations selon les montants annexés au présent compte rendu.

---

### **BUDGET PRINCIPAL 2017 – OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT**

---

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).*

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à effectuer des dépenses d'investissement sur le budget 2017 avant son vote dans la limite des 25 % des crédits d'investissements ouverts au budget 2016.

---

### **INDEMNITÉ DE CONSEIL DU RECEVEUR**

---

*Cette délibération est retirée de l'ordre du jour suite à la demande du receveur de ne pas bénéficier de cette indemnité.*

---

### **INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE**

---

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).*

Le Conseil Municipal valide le versement d'une indemnité de gardiennage de l'église à la Paroisse Saint Melaine pour un montant de 119,55 € pour l'année 2016.

---

### **A LA DÉCOUVERTE DES MANOIRS – 2<sup>e</sup> ÉDITION - FIXATION DES TARIFS**

---

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).*

Le Conseil Municipal valide les tarifs pour la 2<sup>e</sup> balade du patrimoine "A la découverte des Manoirs" qui aura lieu le samedi 18 mars 2017, à savoir : 5 € pour un adulte, 2 € pour les étudiants, les bénéficiaires de la carte Sortir ! et les demandeurs d'emploi et gratuit € pour les moins de 18 ans.

---

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

### **PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES**

---

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).*

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge à hauteur de 50 % les frais d'intervention chez les particuliers montgermontais pour la destruction de nids de frelons asiatiques sur présentation de facture d'une entreprise habilitée.

---

### **MARCHÉ RESTAURATION SCOLAIRE – CONVENTION AVEC LA MCE - INTERVENTION DE LA DIÉTÉTICIENNE POUR CONSEIL A L'ÉLABORATION DU DCE**

---

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).*

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention devant intervenir avec la Maison de la Consommation et de l'Environnement déterminant les termes d'un soutien technique à l'élaboration du cahier des charges et à l'analyse des offres pour le marché restauration scolaire pour un montant de 2 702,28 € TTC.

---

### **FGDON ILLE ET VILAINE – RENOUELEMENT CONVENTION**

---

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).*

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la nouvelle convention liant la commune aux services du FGDON 35 (Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Ille et Vilaine) pour la période 2017/2020.

---

### **ALEC – CONVENTION DE PARTENARIAT ACTION "THERMO-FAÇADE"**

---

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).*

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat pour la mise en place sur la commune d'une animation appelée "Thermo-façade" destinée à sensibiliser les habitants aux économies d'énergie en utilisant une caméra thermique et en s'appuyant sur la technologie de la thermographie infrarouge et valide la participation financière de la commune pour un montant de 550 €.

---

### **COMMUNICATION – MODIFICATION DES PUBLICATIONS COMMUNALES**

---

Le Conseil Municipal prend acte des modifications des publications communales, notamment pour la périodicité, proposées par la commission Communication – Information.

---

## **PERSONNEL**

---

### **MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) POUR LES FILIÈRES TECHNIQUE ET CULTURELLE**

---

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).*

Dans le cadre de la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), le Conseil Municipal a décidé d'instaurer, dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat, l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.) pour les agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel ainsi qu'aux agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel ayant une ancienneté de plus de 6 mois (consécutifs ou non) dans la collectivité avec pour effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les filières technique et culturelle.

Le Conseil Municipal décide également de ne pas instaurer le complément indemnitaire (facultatif) et précise que le régime indemnitaire antérieur est abrogé en conséquence.

---

**MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

---

*(Contre : 0 / Abstentions : 2 – M. GALLIER et M<sup>me</sup> BRETAUD / Pour : 21).*

Pour des raisons de service, le Conseil Municipal décide de modifier la durée hebdomadaire du temps de travail d'un adjoint technique territorial à temps non complet, de 28 heures à 30 heures à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

---

**TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2017**

---

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).*

Prenant en compte les différentes modifications de poste, le Conseil Municipal arrête le tableau des effectifs sera au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

---

AFFICHE LE :  
RETIRE LE :

MONTGERMONT, le 09 février 2017

**LE MAIRE**  
**Brigitte LE MEN**

## VOTE DES SUBVENTIONS 2017

<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>	
Badminton	900,00 €
Basket-ball	4 500,00 €
Cyclotourisme	450,00 €
Football	5 288,00 €
Gymnastique Volontaire	800,00 €
Gué d'Olivet (Gymnastique Sportive + Jogging)	817,00 €
Handball	3 470,00 €
Judo Montgermontais	1 174,00 €
Tennis Club	2 200,00 €
Tennis de Table	866,00 €
Volley-ball	3 900,00 €
Volley-ball : subvention exceptionnelle pour la Coupe de France	794,00 €
Office des Sports	1 400,00 €
	<b>26 559,00 €</b>
<b>ASSOCIATIONS CULTURELLES et ANIMATIONS</b>	
Gué d'Olivet	6 683,00 €
Anciens Combattants	500,00 €
Club des Bons Amis	1 082,00 €
Amicale du Personnel Communal	1 700,00 €
Comité des Fêtes	1 800,00 €
Les P'tits Bouts	235,00 €
Montgermont Ensemble	366,00 €
L'Hair Haleur	300,00 €
Trophée des Etoiles	1 100,00 €
Gospel Friends	320,00 €
Montgermemonte	230,00 €
	<b>14 316,00 €</b>
<b>Subventions scolaires, actions jeunes, établissements spécialisés</b>	
<b>Scolaires</b>	<b>723,30 €</b>
A.E.P.E.C. (garderie Ecole Notre Dame)	678,30 €
<i>Subvention par enfant montgermontais et par an</i>	<i>11,90 € par enf</i>
Délégué départemental de l'Education Nationale	45,00 €
<b>Etablissements spécialisés</b>	<b>60,00 €</b>
Les Ajoncs d'Or	60,00 €
<b>Convention signée</b>	<b>2 950,00 €</b>
LPO (convention de 2016 à 2020)	2 950,00 €
<b>AUTRES ACTIONS</b>	
<b>Actions pérennes</b>	<b>600,00 €</b>
Restaurants du Cœur	150,00 €
Banque alimentaire	150,00 €
Centre d'Information des Droits des Femmes et de la Famille CCIDF	150,00 €
Secours Populaire Français	150,00 €
<b>Actions annuelles</b>	<b>250,00 €</b>
Prévention routière	100,00 €
Ligue contre le cancer	150,00 €
<b>Réserve</b>	<b>1 200,00 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>46 658,30 €</b>